

L'autopartage entre particuliers

Parc naturel régional de Chartreuse
11 décembre 2025



Parc
naturel
régional
de Chartreuse

Expérimentation du PNR de Chartreuse

L'autopartage entre particuliers

- Expérimentation lancée en 2022
- La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a souscrit à un contrat d'assurance auprès de Groupama
- Convention de partenariat établie avec deux collectivités : la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) et le SMTC de Clermont-Ferrand, afin de pouvoir bénéficier du contrat d'assurance souscrit par la COR
- Plusieurs réunions d'informations dans les communes du Parc au lancement du dispositif

CHARTREUSE **C** **PARTAGER**
UNE VOITURE
Pourquoi pas vous ?

Le Parc de Chartreuse propose une expérimentation sur l'autopartage et recherche des emprunteurs ou des propriétaires

- MISE EN RELATION ENTRE PROPRIÉTAIRES ET EMPRUNTEURS
- ACCOMPAGNEMENT ET CONTRAT D'AUTOPARTAGE SUR-MESURE
- ASSURANCE ADAPTÉE GRATUITE

Si vous êtes intéressés, rejoignez-nous
04 76 88 75 20 - accueil@parc-chartreuse.net

Parc naturel régional de Chartreuse



Présentation – autopartage entre particuliers

L'autopartage entre particuliers est la **mise en commun d'un véhicule avec des amis, des voisins ou des proches** et utilisé à des moments différents suivant les besoins de chacun.

Autopartage entre
particuliers

=

Partage avec l'aide
d'outils
organisationnels,
financiers et
juridiques

≠

Covoiturage

Autopartage avec
la présence
d'acteurs
intermédiaires
(Citiz, Getaround)

Conditions de départ pour devenir prêteur et/ou emprunteur :

- Des **besoins complémentaires** dans le temps
- Un **rapport pas trop affectif** à la voiture
- Des **modalités de fonctionnement** et de partage des frais clairement définis
- Une **proximité géographique** entre les autopartageurs



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Présentation – autopartage entre particuliers

Le coup de Pouce du Parc



Un travail de communication et de **mise en relation** pour ceux-celles qui souhaitent trouver un groupe d'autopartage



Une aide technique pour la mise en place et le fonctionnement : barème kilométrique, contrat d'autopartage, organisation pratique, agenda partagé etc



Une assurance adaptée à l'autopartage payée par la collectivité permettant au propriétaire du véhicule d'éviter un éventuel malus



Un accompagnement avant et pendant la durée de l'autopartage : points réguliers, conseils personnalisés, aide à la résolution des problèmes

Documents obligatoires à fournir :

- Permis de conduire
- Carte grise et attestation d'assurance du véhicule
- Contrat d'autopartage et d'engagement signé
- Relevé d'information bonus/malus de chaque conducteur·ice



agence nationale de la cohésion des territoires





Etat des lieux de l'autopartage entre particuliers en Chartreuse

Des groupes allant de 1 à 16
emprunteurs

22 groupes

Environ 80
personnes

1 groupe = 1 véhicule

7315 km parcourus en
autopartage en 2024



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Autopartage - Citiz

Mise en place de deux véhicules à Saint-Pierre-de-Chartreuse :

- 1 minibus 9 places : véhicule acheté par la mairie, utilisé majoritairement par le CCAS de Saint-Pierre-de-Chartreuse pour du portage de repas et du transport à la demande et ouvert aux habitant-es et visiteurs ayant un compte Citiz.
- 1 véhicule 5 places : véhicule acheté par le Parc (financements AMM) pour le déplacement des agents du Parc et ouvert aux habitant-es et visiteurs ayant un compte Citiz.



agence nationale de la cohésion des territoires



Merci pour votre attention

Contacts

Noémie Biollaz, chargée de mission mobilité – PNR
Chartreuse noemie.biollaz@parc-chartreuse.net

